

Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française) site: www.parlementfrancophone.brussels

Commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduaires

Convocation¹

Mercredi 20 mars 2019 - 16h00 Rue du Lombard, 69 - Salle 201

Ordre du jour

- Projet de décret portant assentiment à l'Accord de partenariat sur les relations et la coopération entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et la Nouvelle-Zélande, d'autre part, fait à Bruxelles le 5 octobre 2016 doc. 134 (2018-2019) n° 1
 - Désignation du rapporteur / de la rapporteuse (vote).
 - Exposé de Mme Céline Fremault, ministre en charge des Relations internationales.
 - Discussion générale.
 - Discussion et vote des articles.
 - Vote de l'ensemble du projet de décret.
- 2. Projet de décret portant assentiment à l'Accord de dialogue politique et de coopération entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République de Cuba, d'autre part, signé à Bruxelles le 12 décembre 2016 doc. 135 (2018-2019) n° 1
 - Désignation du rapporteur / de la rapporteuse (vote).
 - Exposé de Mme Céline Fremault, ministre en charge des Relations internationales.
 - Discussion générale.
 - Discussion et vote des articles.
 - Vote de l'ensemble du projet de décret

¹ Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions des commissions sont publiques.

- 3. Projet de décret portant assentiment à l'Accord de partenariat stratégique entre l'Union européenne et le Canada, signé à Bruxelles le 30 octobre 2016 doc. 136 (2018-2019) n° 1
 - Désignation du rapporteur / de la rapporteuse (vote).
 - Exposé de Mme Céline Fremault, ministre en charge des Relations internationales.
 - Discussion générale.
 - Discussion et vote des articles.
- 4. Projet de décret portant assentiment à l'Accord-cadre global entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et l'Australie, d'autre part, fait à Manille le 7 août 2017

doc. 137 (2018-2019) n° 1

- Désignation du rapporteur / de la rapporteuse (vote).
- Exposé de Mme Céline Fremault, ministre en charge des Relations internationales.
- Discussion générale.
- Discussion et vote des articles.
- 5. Projet de décret portant assentiment à l'Accord de coopération en matière de Partenariat et de Développement entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République islamique d'Afghanistan, d'autre part, signé à Munich le 18 février 2017

doc. 138 (2018-2019) n° 1

- Désignation du rapporteur / de la rapporteuse (vote).
- Exposé de Mme Céline Fremault, ministre en charge des Relations internationales.
- Discussion générale.
- Discussion et vote des articles.
- 6. Projet de décret portant assentiment à l'Accord établissant une association entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et l'Amérique centrale, d'autre part, fait à Tegucigalpa le 29 juin 2012

doc. 139 (2018-2019) n° 1 et 1a

- Désignation du rapporteur / de la rapporteuse (vote).
- Exposé de Mme Céline Fremault, ministre en charge des Relations internationales.
- Discussion générale.
- Discussion et vote des articles.

7. Divers

Composition de la commission

Présidence : Mme Julie de Groote

Vice-présidences : M. Olivier de Clippele, Mme Véronique Jamoulle

Membres effectifs:

PS: M. Ridouane Chahid, M. Jamal Ikazban, Mme Véronique Jamoulle, M. Sevket Temiz, Mme Kenza Yacoubi

MR: M. Olivier de Clippele, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. David Weytsman

DéFI: M. Michel Colson, M. Emmanuel De Bock

cdH: Mme Julie de Groote Ecolo: M. Alain Maron

Membres suppléants :

PS: Mme Nadia El Yousfi, Mme Isabelle Emmery, M. Amet Gjanaj, M. Marc-Jean Ghyssels, M. Hasan Koyuncu,

Mme Simone Susskind

MR: Mme Françoise Bertieaux, M. Alain Courtois, Mme Marion Lemesre, Mme Jacqueline Rousseaux

DéFI: M. Serge de Patoul, M. Marc Loewenstein, M. Michaël Vossaert

cdH: M. Benoît Cerexhe, M. Hamza Fassi-Fihri Ecolo: Mme Zoé Genot, Mme Magali Plovie

Article 15.4 du Règlement du Parlement francophone bruxellois: « En cas d'absence d'un membre effectif, il est pourvu à son remplacement par un des membres suppléants appartenant au même groupe politique. Le président de la commission permanente est informé de ce remplacement.

En outre, les membres effectifs et suppléants des commissions permanentes peuvent être remplacés pour une réunion par un autre membre du même groupe. Dans ce cas, le président du groupe politique concerné en informe par écrit le président de la commission permanente au plus tard avant le premier vote. Ce remplacement est mentionné au compte rendu de la séance plénière suivante. ».

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).